



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
FINANCES PUBLIQUES**

**N° Spécial**

**27 décembre 2022**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DDFIP du 27 décembre 2022**

**SOMMAIRE**

<b>Décision</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES</b>	<b>Page</b>
DDFIP N°2022-109	20.12.2022	Décision DDFIP N° 2022-109 du 20 décembre 2022 de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale.	3
DDFIP N°2022-110	26.12.2022	Arrêté DDFIP n°2022-110 du 26 décembre 2022 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public du centre des Finances publiques de Vanves Marcheron.	7

## **DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES**

### **Décision DDFIP N° 2022-109 du 20 décembre 2022 de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale**

**L'Administratrice générale des Finances publiques, Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine,**

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 20 juin 2019 portant nomination de Mme Maïté GABET, Administratrice générale des Finances publiques, en qualité de Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 26 juin 2019 fixant au 1<sup>er</sup> septembre 2019 la date d'installation de Mme Maïté GABET dans les fonctions de Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

**Décide :**

#### **Article 1 :**

Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

#### **1- Pour la Division du pilotage de la Fiscalité des particuliers et de la mission foncière**

M. Patrick OUSSET, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la « Division du pilotage de la fiscalité des particuliers et de la mission foncière », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.

Il reçoit aussi pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à sa division.

Mme Sandrine PELTIER, Inspectrice principale des Finances publiques, et M. Sébastien DUPUIS, Inspecteur principal des Finances publiques, adjoints au responsable de la « division du pilotage de la fiscalité des particuliers et de la mission foncière » reçoivent pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Ils reçoivent également pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Valérie NUSBAUMER, Inspectrice des Finances publiques, reçoit pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

M. Edouard LECOEUR, Inspecteur des Finances publiques, reçoit pouvoir de me représenter à la Commission d'aide juridictionnelle et aux différentes commissions rattachées à la division.

M. Benjamin DOS SANTOS OLIVEIRA, Inspecteur des Finances publiques, reçoit pouvoir de me représenter à la Commission d'aide juridictionnelle et aux différentes commissions rattachées à la division.

M. Hubert MERCIER, Inspecteur des Finances publiques, reçoit pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mmes Julie HERRANZ et Véronique PASCAL, contrôleuses des Finances publiques, reçoivent pouvoir de me représenter à la Commission d'aide juridictionnelle.

## **2- Pour la Division du pilotage de la fiscalité des professionnels**

Mme Laure DUTRUC-ROSSET, Administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la « Division du pilotage de la fiscalité des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.

Elle reçoit pouvoir de statuer sur les restitutions de crédit de TVA non imputables, quel que soit le montant de la demande.

Mme Françoise BOUTBIEN, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe à la responsable de la « Division du pilotage de la fiscalité des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Elle reçoit pouvoir de statuer sur les restitutions de crédit de TVA non imputables, quel que soit le montant de la demande.

## **3- Pour la Division du pilotage du recouvrement forcé et affaires économiques**

Mme Sandrine BRUGNONE, Administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la « Division du pilotage du recouvrement forcé et affaires économiques », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division. Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables, les états de saisies et de poursuites extérieures.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à sa division.

M. Jean-Luc YOUHANNA, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, et M. Frédéric BOSSARON, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques – expert, adjoints à la responsable de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoivent pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division, les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables, ainsi que les états de saisies et de poursuites extérieures.

Ils reçoivent également pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mmes Valérie CLAVEAU, Elodie MARROT, Sandrine MORTINI, Carine OGIER, Laurence PRECIGOUT, Audrey SANCHEZ, Laurence TREMEAUD et Jocelyne YELOZ, Inspectrices des Finances publiques, MM Fifiiane ADETI, Michel IROUDAYARADJOU et Lionel TEMPLET, Inspecteurs des Finances publiques, reçoivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à leurs missions.

Ils reçoivent également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Ils reçoivent enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Marie-Noelle REVILLE, Contrôleuse des Finances publiques, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mmes Catherine HENIN, Contrôleuse principale des Finances publiques, Mme Catherine REY Contrôleuse des Finances publiques, MM Alexandre DELEPIERE, Roman JOUET et Philippe RACCA, Contrôleurs des Finances publiques, MM Maxime DESSENNE, Gwendal OLLITRAUT, Alexis TSIOLIS et Anthony VAN PRAET, Agents administratifs des Finances publiques, reçoivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à leurs missions.

Ils reçoivent également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Ne sont pas visés par cette délégation les actes qui relèvent de ma seule compétence :

- la mise en débet des comptables et des régisseurs ;
- toute décision sur les dossiers en décharge de responsabilité et en remise gracieuse présentés par ces derniers ;
- l'autorisation de pratiquer une vente immobilière ;
- la mise en cause des dirigeants de société ;
- la signature du compte de gestion ;
- les délégations spécifiques relatives au contentieux fiscal ;
- l'assignation en redressement judiciaire ou en liquidation judiciaire d'une personne physique ou morale ;
- la mise en cause d'un tiers détenteur défaillant.

Service « Expertises et actions économiques » :

Mme Zumrut ESKUN, Inspectrice des Finances publiques, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission des pièces relatifs à ses missions, les validations de 1<sup>er</sup> niveau des virements relevant du service, les attestations de dépôt des dossiers auprès de la Commission des chefs de services financiers (CCSF), les procès-verbaux des commissions auxquelles elle est amenée à participer en tant que représentante de la direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

Elle reçoit également pouvoir de me représenter aux audiences du Tribunal de Commerce et du Tribunal Judiciaire et aux commissions de surendettement.

Mme Catherine KOPPE, Contrôleuse principale des Finances publiques, reçoit pouvoir de signer les attestations de dépôt des dossiers auprès de la CCSF.

M. Lionel RICHALET, Contrôleur des Finances publiques, reçoit pouvoir de me représenter, ainsi que les comptables, aux audiences du Tribunal de Commerce et du Tribunal Judiciaire.

#### **4- Pour la Division des affaires juridiques – Fiscalité des particuliers et des professionnels**

Mme Isabelle LEYRAT-MIGNARD, Inspectrice principale des Finances publiques, responsable par intérim de la « Division des affaires juridiques – Fiscalité des particuliers et Fiscalité des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

M. Josselyn BERNARD, Inspecteur Principal des Finances publiques, adjoint à la responsable de la « Division des affaires juridiques – Fiscalité des professionnels » ainsi que M. François CHERTIER, Administrateur des Finances publiques adjoint, et Mme Andrée GRANDFILS, Inspectrice Principale, chargés de missions à la « Division des affaires juridiques » reçoivent pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Florence POMMIER, Inspectrice des Finances publiques, affectée à « la Division des affaires juridiques – fiscalité des particuliers » et Mme Françoise BELGRAND, Contrôleuse principale des Finances publiques affectée à « la Division des affaires juridiques – fiscalité des professionnels » reçoivent pouvoir de me représenter à la Commission d'aide juridictionnelle.

#### **5- Pour la Division de contrôle fiscal des particuliers**

M. Olivier RABOUTOT, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la « Division du contrôle fiscal des particuliers », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division. Il reçoit enfin pouvoir de me représenter à la commission départementale de conciliation.

Mme Carine GOUTILLE, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable de la « Division du contrôle fiscal des particuliers », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division. Elle reçoit également pouvoir de me représenter à la commission départementale de conciliation.

M. Laurent SEIGNARD, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques - expert, adjoint au responsable de la « Division du contrôle fiscal des particuliers », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division. Il reçoit également pouvoir de me représenter à la commission départementale de conciliation.

#### **6- Pour la Division de contrôle fiscal des professionnels**

M. Olivier RABOUTOT, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable par intérim de la « Division du contrôle fiscal des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division ainsi que le pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs à l'action pénale.

Mme Gwendoline BECAM, Inspectrice principale des Finances publiques, adjointe au responsable de la « Division du contrôle fiscal des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division ainsi que pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs à l'action pénale.

Mme Nathalie LEBAYLE, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Hors classe, adjointe au responsable de la « Division du contrôle fiscal des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division. Elle reçoit également pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs à l'action pénale.

M Benoît GAGNEROT, Inspecteur principal des Finances publiques, chargé de mission à la « Division du contrôle fiscal des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division. Il reçoit également pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs à l'action pénale.

#### **7- Pour les missions rattachées**

Mme Sylvaine GENTY, Administratrice des Finances publiques adjointe, chargée de missions auprès du Directeur du Pôle de la gestion fiscale, reçoit délégation de signature pour les actes nécessaires à l'exercice des fonctions définies dans sa lettre de mission.

#### **Article 2 :**

La présente décision entre en vigueur le 2 janvier 2023. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Nanterre, le 20 décembre 2022

Administratrice générale des  
Finances publiques

*Signé*

Maité GABET

### **Arrêté DDFIP n°2022-110 du 26 décembre 2022 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public du centre des Finances publiques de Vanves Marcheron**

La Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié, relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral PCI n°2020-84 du 24 août 2020 portant délégation de signature à Madame Maïté GABET, Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine, en matière de régime d'ouverture au public et de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le service des impôts des particuliers et le service des impôts des entreprises situés 48 rue Raymond Marcheron à Vanves sont exceptionnellement fermés au public du 26 au 30 décembre 2022.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Nanterre, le 26 décembre 2022

Administratrice générale des  
Finances publiques

*Signé*

Maïté GABET

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Laurent HOTTIAUX

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>